

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°26.09.2023-09****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Déchets ménagers et assimilés****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 39
↳ Représentés : 10
↳ Votants : 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBRAGNE**BOUSSAY**

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE

**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGESM. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU**HAUTE-GOULAIN**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIEREM. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT**LA PLANCHE**

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISON-DON-SUR-SEVREM. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU**MONNIERES**

Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration
à Sébastien CHAMBRAGNE**CHATEAU-THEBAUD**Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain
BLAISE**CLISSON**M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian
PEULVEY**GETIGNE**Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves
MIGNOTTE**HAUTE-GOULAIN**Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné
procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
qui a donné procuration à Agnès PARAGOT**LA HAYE-FOUASSIERE**M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe
FORMENTEL**MONNIERES**M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda
GABORIAU**ST-FIACRE-SUR-MAINE**M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle
GADAIS**Absents excusés :****VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n°26.09.2023-09**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Déchets ménagers et assimilés****Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Déchets ménagers et assimilés.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour l'entretien des véhicules et les assurances,
- Ajustements des crédits nécessaires pour les charges d'entretien du bâtiment du pôle environnement,
- Réduction des crédits d'achat de matériels et fournitures.

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits complémentaires au titre de l'indemnisation suite à un sinistre.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	61551	Matériel roulant	500,00 €
	6161	Multirisques	1 000,00 €
	6068	Autres matériels et fournitures	-15 000,00 €
	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	15 000,00 €
Total			1 500,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
77	778	Autres produits exceptionnels	1 500,00 €
Total			1 500,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget ~~Dechets menagers et assimilés.~~

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU

La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n °26.09.2023-10****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Eau potable****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 39
↳ Représentés : 10
↳ Votants : 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain BLAISE
CLISSON M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GETIGNE Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves MIGNOTTE
HAUTE-GOULAIN Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY qui a donné procuration à Agnès PARAGOT
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe FORMENTEL
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda GABORIAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle GADAIS

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-10**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Eau potable****Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Eau potable.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour les charges de personnel,
- Réduction des crédits liés aux honoraires versés.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000,00 €
011	6226	Honoraires	-20 000,00 €
Total			0,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Eau potable de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Eau potable.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n °26.09.2023-11

FINANCES

OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Equipements aquatiques

Nombre de membres :

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 39
↳ Représentés : 10
↳ Votants : 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMBAGNE

**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne
LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE**GETIGNE**

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGESM. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU**HAUTE-GOULAIN**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIEREM. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT**LA PLANCHE**

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVREM. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU**MONNIERES**

Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNEMme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly
BACHELIERAbsents excusés et représentés :**BOUSSAY**Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration
à Sébastien CHAMBAGNE**CHATEAU-THEBAUD**Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain
BLAISE**CLISSON**M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian
PEULVEY**GETIGNE**Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves
MIGNOTTE**HAUTE-GOULAIN**Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné
procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
qui a donné procuration à Agnès PARAGOT**LA HAYE-FOUASSIERE**M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe
FORMENTEL**MONNIERES**M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda
GABORIAU**ST-FIACRE-SUR-MAINE**M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle
GADAISAbsents excusés :**VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n°26.09.2023-11**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Equipements aquatiques****Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Equipements aquatiques.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour les fournitures d'entretien et les assurances.
- Ajustements des crédits nécessaires pour les charges de maintenance informatique,
- Ajustements des crédits nécessaires pour les charges d'entretien du bâtiment d'Aquaval Sèvre,
- Ajustements des crédits nécessaires pour permettre l'exécution de la convention « So.Pool ».

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits complémentaires au titre de la subvention d'équilibre du budget principal pour permettre l'équilibre de la DM.

En section d'investissement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits pour réaliser une étude préalable aux travaux d'Aqua'val Sèvre initialement prévus en travaux,
- Réduction des crédits affectés aux travaux pour un montant équivalent.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	60631	Fournitures d'entretien	700,00 €
	6161	Multirisques	300,00 €
	6156	Maintenance	8 000,00 €
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	3 500,00 €
65	65548	Autres contributions	7 000,00 €
Total			19 500,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
75	7552	Déficit du BA à caractère administratif par le budget principal	19 500,00 €
Total			19 500,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
23	2313	Constructions	-55 600,00 €
20	2031	Frais d'études	55 600,00 €
Total			0,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Equipements aquatiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Equipements aquatiques.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n °26.09.2023-12****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Espace culturel****Nombre de membres :**

↪	En exercice	: 50
↪	Présents	: 39
↪	Représentés	: 10
↪	Votants	: 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBAGNE

**BOUSSAY
CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne
LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

**GETIGNE
GORGES**

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE
M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

**HAUTE-GOULAIN
LA HAYE-FOUASSIERE**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT

**LA PLANCHE
MAISDON-SUR-SEVRE**

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

**MONNIERES
REMOUILLE
ST-FIACRE-SUR-MAINE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON
ST-LUMINE-DE-CLISSON
VIEILLEVIGNE**

Mme Linda GABORIAU
M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE
Mme Danièle GADAIS
M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly
BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**

Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration
à Sébastien CHAMBAGNE

CHATEAU-THEBAUD

Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain
BLAISE

CLISSON

M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian
PEULVEY

GETIGNE

Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves
MIGNOTTE

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné
procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
qui a donné procuration à Agnès PARAGOT

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe
FORMENTEL

MONNIERES

M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda
GABORIAU

ST-FIACRE-SUR-MAINE

M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle
GADAIS

Absents excusés :**VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-12**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Espace culturel****Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Espace culturel.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour les cotisations d'assurance, les frais d'alimentation et autres fournitures,
- Ajustements des crédits pour les prestations de services en lien avec la programmation culturelle,
- Ajustements des crédits pour permettre le reversement d'une subvention de la DRAC destinée au projet TOPOS (Partenariat Grand T).

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits complémentaires perçus du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil régional de Bretagne,
- Inscription des crédits complémentaires perçus du Conseil départemental de Loire-Atlantique dans le cadre du PCT et des aides à la diffusion,
- Réduction des crédits de la subvention d'équilibre du budget principal pour permettre l'équilibre de la DM.

En section d'investissement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits pour réaliser une étude préalable aux travaux d'aménagement du bâtiment initialement prévus en travaux,
- Réduction des crédits affectés aux travaux pour un montant équivalent.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	60623	Alimentation	3 000,00 €
	6068	Autres matières et fournitures	3 000,00 €
	611	Prestations de services	12 000,00 €
	6188	Autres frais divers	30 000,00 €
	6161	Multirisques	400,00 €
Total			48 400,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
74	74718	Autres	9 000,00 €
	7473	Département	45 000,00 €
75	7552	Déficit du BA à caractère administratif par le bud	-5 600,00 €
Total			48 400,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-5 000,00 €
20	2031	Frais d'études	5 000,00 €
Total			0,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Espace culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Espace culturel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters, likely representing the name Janik Riviere.

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°26.09.2023-13****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Immobiliers d'entreprises****Nombre de membres :**

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 39
↪ Représentés : 10
↪ Votants : 49

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBRAGNE**BOUSSAY**

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE

**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGESM. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU**HAUTE-GOULAIN**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIEREM. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT**LA PLANCHE**

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVREM. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU**MONNIERES**

Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration
à Sébastien CHAMBRAGNE**CHATEAU-THEBAUD**Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain
BLAISE**CLISSON**M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian
PEULVEY**GETIGNE**Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves
MIGNOTTE**HAUTE-GOULAIN**Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné
procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
qui a donné procuration à Agnès PARAGOT**LA HAYE-FOUASSIERE**M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe
FORMENTEL**MONNIERES**M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda
GABORIAU**ST-FIACRE-SUR-MAINE**M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle
GADAIS**Absents excusés :****VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-13**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Immobiliers d'entreprises****Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Immobiliers d'entreprises.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour les frais d'alimentation,
- Réduction des charges liées à l'achat de fournitures administratives,
- Ajustements des crédits nécessaires pour la maintenance du système de ventilation,
- Réduction des charges liées aux frais divers.

En section d'investissement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits pour l'achat de mobilier dans le cadre de la réorganisation de l'Alter Eco
- Inscription des crédits pour la réalisation de divers travaux dans le cadre de la réorganisation de l'Alter Eco
- Réduction des crédits affectés aux investissements non fléchés.

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Réduction des crédits inscrits en subvention DSIL car prévus en doublon avec les RAR.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	60623	Alimentation	600,00 €
011	6064	Fournitures administratives	-200,00 €
011	6156	Maintenance	2 500,00 €
011	6188	Autres frais divers	-2 900,00 €
Total			0,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2184	Mobilier	5 000,00 €
	2135	Installations générales, agencements, aménage	5 000,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-90 000,00 €
Total			-80 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
13	1311	Etat et établissements nationaux	-80 000,00 €
Total			-80 000,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Immobiliers d'entreprises de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

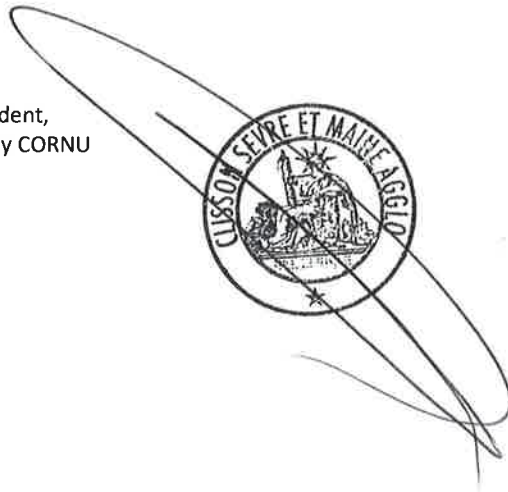
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Immobiliers d'entreprises.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°26.09.2023-14****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Transports et mobilité****Nombre de membres :**

↪	En exercice	: 50
↪	Présents	: 39
↪	Représentés	: 10
↪	Votants	: 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBRAGNE

BOUSSAY**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne
LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE**GORGES**

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE
M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN**LA HAYE-FOUASSIERE**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE**MAISON-SUR-SEVRE**

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES**REMOUILLE****ST-FIACRE-SUR-MAINE****ST-HILAIRE-DE-CLISSON****ST-LUMINE-DE-CLISSON****VIEILLEVIGNE**

Mme Linda GABORIAU
M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE
Mme Danièle GADAIS
M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly
BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**

Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration
à Sébastien CHAMBRAGNE

CHATEAU-THEBAUD

Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain
BLAISE

CLISSON

M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian
PEULVEY

GETIGNE

Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves
MIGNOTTE

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné
procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
qui a donné procuration à Agnès PARAGOT

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe
FORMENTEL

MONNIERES

M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda
GABORIAU

ST-FIACRE-SUR-MAINE

M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle
GADAIS

Absents excusés :**VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-14**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 du budget 2023 portant sur le budget Transports et mobilité**

Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Transports et mobilité.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour les prestations de services dans le cadre du transport scolaire.

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits complémentaires perçus au titre des recettes voyageurs du transport scolaire,
- Réduction des crédits de la subvention d'équilibre du budget principal pour permettre l'équilibre de la DM.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
11	611	Prestations de services	15 000,00 €
Total			15 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	7061	Transports de voyageurs	45 000,00 €
74	74745	Groupement de collectivités	-30 000,00 €
Total			15 000,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Transports et mobilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que présentée pour le budget transports et mobilité.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°26.09.2023-15****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°2 du budget 2023 portant sur le budget Assainissement collectif****Nombre de membres :**

↔	En exercice	: 50
↔	Présents	: 39
↔	Représentés	: 10
↔	Votants	: 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBAGNE

BOUSSAY

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE

**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**

Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Sébastien CHAMBAGNE

CHATEAU-THEBAUD

Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain BLAISE

CLISSON

M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GETIGNE

Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves MIGNOTTE

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY qui a donné procuration à Agnès PARAGOT

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe FORMENTEL

MONNIERES

M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda GABORIAU

ST-FIACRE-SUR-MAINE

M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle GADAIS

Absents excusés :**VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-15**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°2 du budget 2023 portant sur le budget Assainissement collectif**

Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget Assainissement collectif.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour la maintenance informatique,
- Ajustements des crédits nécessaires pour les fournitures d'entretien,
- Ajustements des crédits nécessaires pour les frais de télécommunication,
- Ajustements des crédits nécessaires pour les charges de personnel,
- Réduction des crédits liés aux commissions versées au délégataire.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	6156	Maintenance	5 500,00 €
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00 €
	6262	Frais de télécommunication	6 500,00 €
	6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	-22 500,00 €
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €
Total			0,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

VU la délibération communautaire du 23 mai 2023 approuvant la Décision modificative n°1 portant sur le budget Assainissement collectif,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses du budget Assainissement collectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Assainissement collectif.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°26.09.2023-16****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°2 du budget 2023 portant sur le budget principal****Nombre de membres :**

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 39
↪ Représentés : 10
↪ Votants : 49

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Mme Janik RIVIERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle des Garennes à SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
M. Sébastien CHAMBAGNE

BOUSSAY

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE

**CHATEAU-THEBAUD
CLISSON**

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :**BOUSSAY**

Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Sébastien CHAMBAGNE

CHATEAU-THEBAUD

Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain BLAISE

CLISSON

M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GETIGNE

Mme Marion BERNARD qui a donné procuration à Yves MIGNOTTE

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT, Mme Patricia LE SIGNOR qui a donné procuration à Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY qui a donné procuration à Agnès PARAGOT

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe FORMENTEL

MONNIERES

M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda GABORIAU

ST-FIACRE-SUR-MAINE

M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle GADAIS

Absents excusés :**VIEILLEVIGNE**

M. Sylvain MOULET

Délibération n °26.09.2023-16

FINANCES

OBJET – Décision modificative n°2 du budget 2023 portant sur le budget principal

Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2023 en date du 28 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget principal.

En section de fonctionnement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des charges liées aux prestations d'archivage,
- Réduction des charges liées aux études,
- Ajustements des crédits nécessaires pour l'achat de fournitures administratives, pour les frais de réception et l'achat de petits équipements,
- Inscription des charges liées à la Redevance incitative (OM) due par CSMA.
- Ajustements des crédits nécessaires pour la prise en compte de l'inflation pour la production du magazine et autres supports de communication de CSMA,
- Ajustements des crédits nécessaires pour des prestations de services et charges diverses pour le service communication,
- Ajustements des crédits nécessaires pour la maintenance informatique,
- Réduction des charges liées aux séjours et aux actions en faveur du handicap dans le cadre de la politique « jeunesse »,
- Réduction des charges liées à la gestion des ALSH (Gestion associative),
- Ajustements des crédits nécessaires pour la gestion des ALSH (Gestion communale),
- Ajustements des crédits nécessaires pour la gestion des logements d'urgence (Régularisation 2022)
- Ajustements des crédits nécessaires pour la maintenance des logiciels du service Urbanisme et habitat,
- Réduction des charges liées aux subventions d'équilibre du budget annexe « Equipements aquatiques »,
- Réduction des charges liées aux subventions d'équilibre des budgets annexes « Transports et mobilités » et « Espace culturel ».
- Ajustements du virement à la section d'investissement pour assurer le financement des dépenses d'investissement.

En recettes, des ajustements de crédits sont possibles :

- Inscription des dotations et compensations fiscales complémentaires suite aux notifications définitives.

En section d'investissement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits pour l'achat de matériels informatiques et de logiciels :
 - o Changement d'opérateur réseau internet et interconnexion des sites
 - o Régularisation UGAP 2018
 - o Achat Microsoft 365
 - o Logiciel Finances/Marchés (augmentation des crédits suite consultation informelle)
 - o Téléphonie fixe (serveurs)
- Réduction des dépenses imprévues pour assurer l'équilibre budgétaire

En recettes des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustement du virement de la section de fonctionnement

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	611	Prestations de services	5 000,00 €
	611	Prestations de services	8 000,00 €
	611	Prestations de services	3 000,00 €
	611	Prestations de services	-20 000,00 €
	617	Etudes et recherches	-5 000,00 €
	6064	Fournitures administratives	2 000,00 €
	6132	Locations immobilières	6 400,00 €
	6135	Locations mobilières	1 000,00 €
	6156	Maintenance	18 000,00 €
	6236	Catalogues et imprimés	3 000,00 €
	6238	Divers	700,00 €
	6256	Maintenance	14 000,00 €
	6257	Réception	500,00 €
	6284	Redevances pour services rendus	3 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	63 596,00 €
65	6521	Déficit des BA	-5 600,00 €
	6521	Déficit des BA	19 500,00 €
	6574	Subventions de fonctionnement aux associatio	-66 000,00 €
67	657341	Communes membres du GFP	139 000,00 €
	67441	Aux budgets annexes	-30 000,00 €
Total			162 096,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
74	74124	Dotation d'intercommunalité	48 010,00 €
	74126	Dotation de compensation	-10 262,00 €
	74833	Etat - Compensation au titre de la CET	98 648,00 €
	74833	Etat - Compensation au titre de la CET	22 869,00 €
	74834	Etat - Compensation au titre des exo. des TF	2 224,00 €
	74834	Etat - Compensation au titre des exo. des TF	607,00 €
Total			162 096,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires	25 000,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	20 000,00 €
020	020	Dépenses imprévues (investissement)	-7 904,00 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 500,00 €
	21893	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €
Total			63 596,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	63 596,00 €
Total			63 596,00 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 28 mars 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes,

VU la délibération communautaire du 27 juin 2023 approuvant la Décision modificative n°1 portant sur le budget Principal,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses et en recettes du budget Principal de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget 2023 telle que présentée pour le budget Principal.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



La Secrétaire de séance,
Janik RIVIERE

